DISSERTATION
SUR
L'ORIGINE
DES
FRANÇOIS,

Où l'on examine s'ils descendent des Tectosages ou anciens Gaulois établis dans la Germanie.



A PARIS,

Chez JACQUES VINCENT, rue & vis-à-vis S. Severin, à l'Ange.

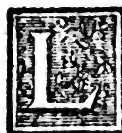
M. DCC. XXII.

Avec Approbation & Permission du Roy.



DISSERTATION
SUR L'ORIGINE
DES
FRANÇOIS,

Où l'on examine s'ils descendent des Tectosages ou anciens Gaulois établis dans la Germanie.



L'OPINION qui donne aux François une origine Gauloise est aussi moderne, qu'elle paroît destituée de fondemens bien solides. Les premiers qui l'ont embrassée ou insinuée, sont les deux Jurisconsultes Connan [a] & Bodin [b], qui ainsi

a *L. 2. comment. jur civ. c. 9.*
b *Meth. pour l'histoire.*

que Genebrard & quelques autres, ne l'ont traitée qu'en passant dans leurs écrits faits au seiziéme siecle. Mais depuis ce temps-là Trivorius autre Jurisconsulte, Audigier, & les Peres [a] Lacarry & [b] Tournemine Jesuites, l'ont défenduë dans de sçavantes dissertations capables de l'accréditer. J'avouerai sans peine, qu'ébloui par un systême si glorieux à la nation, je me serois laissé aisément entraîner par le suffrage d'aussi habiles gens, si l'envie de me persuader entierement de cette origine ne m'avoit engagé à une discussion, qui bien loin de me convaincre là-dessus, m'a persuadé malgré moi du contraire.

Quelqu'interêt donc que je prenne pour la Province d'où sont sortis les Tectosages, qui auroient eû la gloire de donner la naissance aux François, selon cette opinion ; je me vois

L. 1. Chronolog. ad A. v. 70

Obser. apolog. Orig. des François

a *Hist. colon. Gallor.*

b *Mem. de Trev. Janvier 1715.*

contraint de l'abandonner. Et c'eſt uniquement pour rendre hommage à la verité, qui doit être le fruit de toutes nos recherches, que j'oſe oppoſer aujourd'hui à toutes les raiſons qu'ont emploié ces Auteurs pour prouver l'origine Gauloiſe des François, celles que j'ai d'en douter, pour ne pas dire la conviction tirée des mêmes autoritez, dont les partiſans de cette opinion ſe ſervent pour la défendre.

Comme le Pere Tournemine a écrit le dernier ſur cette matiere dans ſa diſſertation ou réflexions inſerées dans les Mémoires de Trévoux du mois de Janvier de l'année 1716, & qu'il a raſſemblé & mis dans un nouveau jour avec ſa préciſion ordinaire, tout ce que ceux qui l'ont précedé ont écrit de plus fort là-deſſus : je m'attacherai principalement à réfuter les raiſons & les preuves qu'il a ap-

portées ; comptant que si je puis venir à bout de détruire tout son raisonnement & toutes ses preuves, les argumens des autres tomberont aussi-tôt, & n'auront plus de force.

C'est au sujet du Traité de feu M. le Baron de Leibnitz sur l'origine des François, que le Pere Tournemine a pris occasion d'embrasser la défense de l'opinion qui fait cette origine Gauloise. Ses réflexions sur l'Ouvrage de cet habile homme ont deux parties. Dans la premiere le Pere Tournemine prétend faire voir contre ce sçavant Allemand, que les François ne sont point originaires du Holstein, de la Pomeranie, & des côtes de la mer Baltique. Je n'entreprens pas d'examiner cette partie de sa dissertation ; & s'il a eû là-dessus l'avantage sur son illustre adversaire, je lui en laisse volontiers la gloire ; ce n'est pas de quoi

Mem. de Trev. ib.

il s'agit. Je me borne uniquement à faire voir contre ce sçavant Jesuite, que le principe qu'il pose, & les preuves qu'il donne pour convertir en un *raisonnement convaincant* ce qu'on avoit dit avant lui touchant l'origine Gauloise des François, péchent également, ne font rien moins qu'un *raisonnement convainçant*, & que du moins doit-on mettre cette origine Gauloise des François au rang des choses obscures ou entierement incertaines, sur lesquelles les Anciens ne nous ont rien laissé de précis.

Pour entrer en matiere, examinons d'abord le principe du Pere Tournemine. *Les François*, dit-il, *sont sortis du pays que les Gaulois ont occupé, sans en avoir été chassez depuis qu'ils l'eurent envahi ; les François sont donc originairement Gaulois. Il est constant*, continuë-t-il, *& personne ne l'a* Mem. p. 15.

contredit, que les François sont sortis des pais situez entre l'Elbe, le Veser, le Rhin, le Mein & la forêt Hercynie, du païs où Cesar livre vj. de la guerre des Gaules, place les Gaulois Tectosages, dont il loue l'équité, &c. Il faut avoüer que ce raisonnement paroîtroit *convaincant*, si les faits qu'il contient étoient aussi certains que l'assure le Pere Tournemine : mais ce sçavant Jesuite ne prend pas garde qu'il met en preuve ce qui est en question : sçavoir, si les François sont sortis du païs occupé anciennement par les Tectosages. On accordera, s'il veut, que les François sont sortis des païs situez entre l'Elbe, le Veser, &c. mais quelle preuve donne-t-il que les Tectosages dont parle Cesar, habiterent le même païs? aucune. Et certes il auroit bien de la peine d'en donner; car aucun Ancien ne nous dit en quel endroit de la

Germanie les Tectosages fixerent leur demeure.

Cesar (*a*), il est vrai, raconte que *les Volces Tectosages avoient envahi un païs très-fertile de la Germanie, aux environs de la forêt Hercynie, & qu'ils s'y maintenoient encore de son temps dans une grande réputation d'équité & de valeur.* Mais c'est tout ce que Cesar dit de la situation de ce peuple. En est-ce assez pour le placer dans le païs des François ? S'ensuit-il de-là, comme en conclud le Pere Tournemine, que les Tectosages occuperent les païs situez entre l'Elbe, le Veser, le Rhin, le Mein & la forêt Hercynie ? Je n'en vois pas la conséquence : sçachant sur tout, après

(*a*) Itaque ea quæ fertilissima sunt Germaniæ loca circum Hercyniam silvam . . . . Volcæ Tectosages occuparunt, atque ibi consederunt. Quæ gens ad hoc tempus iis sedibus se continet, &c. *Cæs. l. 6. de bel. Gall.*

cet Historien qui nous l'apprend au même endroit (*b*), *que la forêt Hercynie étoit d'une étenduë immense, qu'elle avoit neuf journées de largeur, qu'elle s'étendoit selon le cours du Danube jusques aux frontieres de la Dace ; qu'ensuite elle remontoit à gauche, & que personne encore n'en avoit pû trouver la fin après soixante journées de marche.* Que les Tectosages se soient établis auprès de la forêt Hercynie, on n'en peut disconvenir après Cesar ; mais qu'ils se soient fixez du côté que cette forêt répondoit precisément à l'Elbe,

---

(*b*) Hujus Hercyniæ silvæ, quæ suprà demonstrata est, latitudo novem dierum iter expedito patet . . . rectaque fluminis Danubii regione pertinet ad fines Dacorum & Anartium. Hinc se flectit sinistrorsùs diversis à flumine regionibus, multarumque gentium fines propter magnitudinem attingit. Neque quisquam est hujus Germaniæ, qui se adisse ad initium ejus silvæ dicat, quum dierum iter sexaginta processerit, aut ex quo loco oriatur, acceperit. *Cæs. ibid.*

au Veſer, au Rhin & au Mein, plûtôt qu'à quelqu'un des côtez oppoſez, ou aux extrémitez Orientales de la même forêt ; c'eſt ce que Ceſar ne dit pas, & ce que le Pere Tournemine ne ſçauroit prouver.

Mais, dira-t-il peut-être avec Trivorius, il eſt très probable que les Tectoſages ſe ſont placez de ce côté-là. Il étoit bien plus naturel & plus aiſé à ce peuple de s'établir auprès de la forêt Hercynie, à l'endroit où elle étoit la plus proche des Gaules, que d'aller ſe chercher des demeures éloignées parmi des nations belliqueuſes. Trivorius ſe contredit ici lui-même, puiſqu'il avouë au même endroit que ces Tectoſages penetrerent juſques dans l'Illyrie & la Pannonie. Mais quand même on lui accorderoit qu'ils prirent leurs demeures dans les endroits de la forêt Hercynie les plus proches des Gaules, n'y avoit-il que le côté

Trivor. ſer. pp. 61. & 63.

de cette même forêt voisin de l'Elbe & du Veser qui fût à leur bienséance, & qui fût assez fertile pour leur procurer des établissemens ? Ne pouvoient-ils pas se placer du côté du Neckre, comme l'ont crû Rhenanus [a] & Munster [b]; ou dans les Provinces de Wirtemberg, de Souabe & du Palatinat? Qu'il soit donc aussi probable que le prétend Trivorius, que les Tectosages habiterent dans la Germanie le païs des François, une semblable probabilité ne fera jamais un *raisonnement convaincant*.

a in Tacit.
b L. 3 Cosmogr.

D'ailleurs, quand les Tectosages se seroient placez dans le païs des François, qui lui a dit qu'ils l'occupoient tout entier, & que l'étenduë qui est entre l'Elbe, le Veser, le Rhin, le Mein & la forêt Hercynie n'est pas assez grande pour contenir à la fois plusieurs peuples, dont les uns Germains ou Teutons d'origine auroient donné

la naiſſance aux François ? Ne voit-on pas dans les Gaules & ailleurs, du temps de Ceſar & dans les ſiecles ſuivans, des peuples très-nombreux occuper à la fois un beaucoup moindre eſpace ?

Mais bien loin qu'il ſoit probable que les Tectoſages aient pris leurs demeures dans les païs anciennement habitez par les François, puiſqu'il s'agit de vraiſemblance, il y en a infiniment davantage de les placer depuis les ſources de la Viſtule, juſques au Danube vers Preſbourg en Hongrie, & les frontieres de la Pannonie. Tous les textes des Auteurs qui nous parlent de la tranſmigration de ces peuples, nous le perſuadent: & c'eſt l'unique moyen de les concilier. Ceſar n'y eſt pas contraire, puiſque ce païs étoit dans la Germanie & aux environs de la forêt Hercynie, qui s'étendoit juſques-là & encore [a] plus loin. L'autorité

Caeſ. ibid.

[a] Strab. l. 7. p. 291.

L. 24. n. 4. & seq. de Justin ne peut s'adapter qu'à cette situation, puisque, selon lui, les Gaulois qui conquirent l'Asie, (c'étoient les Tectosages) avoient pénetré auparavant jusques dans l'Illyrie & la Pannonie, d'où ils firent la guerre à leurs voisins pendant fort long-temps : guerre que ces Gaulois firent dans la Thrace, dans la Grece & dans l'Asie, ainsi que nous l'apprennent les anciens Historiens : & où ils pouvoient la porter plus aisément des frontieres de la Germanie & de la Pannonie, que des bords de l'Elbe & du Veser. Enfin Plutarque nous assure, parlant de cette transmigration, que les Gaulois après avoir passé les monts Riphées, s'étoient emparez du païs jusques aux côtes de l'Ocean septentrional, & s'étoient étendus jusques aux extremitez de l'Europe. D'où il paroît qu'il est bien plus naturel & plus probable de placer les habi-

in Camillo.

tations des Tectosages dans la Germanie, vers le Danube & les frontieres de la Pannonie, qu'auprès du Rhin & du Mein.

Ce texte de Plutarque, qui dit precisément que ces Gaulois s'établirent au de-là des monts Riphées, embarrasse fort le Pere Lacarry ; & cet Auteur n'ignorant pas qu'on place ces montagnes dans la Sarmatie, il a recours à quelques Anciens qui donnent aux Alpes le nom de monts Riphées. Quoiqu'il en soit de ces Auteurs anciens, ce sçavant Jesuite ne persuadera jamais que le sens de Plutarque soit que les Gaulois de Sigovese prirent la route des Alpes, & qu'ils ne trouverent que les passages de ces montagnes à surmonter pour aller aux extremitez de l'Europe & de l'Ocean ; tandis que Cesar nous dit en propres termes (c),

Color. p. 56 & seq.

(c) Trans Rhenum colonias mitterent. *ibid.*

que les Gaulois qui passerent dans la Germanie, prirent la route du Rhin ; & que pour aller des Gaules dans les anciennes demeures des François, on n'a que faire de prendre le chemin des Alpes, & de faire gratuitement un si long circuit. Mais ce qui me confirme dans mes conjectures touchant la situation du païs occupé par les Tectosages de la Germanie, c'est qu'on appelle du nom de Riphées les montagnes qui sont vers la Moravie & la Silesie. Ce sont les montagnes appellées aussi *Sudetes* par les Anciens, qui séparent par une longue chaîne la Silesie, de la Boheme & de la Moravie ; & qui se divisant en deux branches, s'étendent jusques au mont Crapatz ou les montagnes de Szepuss, qui divisent la Hongrie de la Pologne. Il est donc plus vraisemblable de croire que les Tectosages de la Germanie, après avoir passé les monts Sudetes ou Riphées, (les-

Jongelin. Not Albat. Ord. Cisterc. l. 5. p. 59.

quels étoient auprès de la forêt Hercynie, qui, selon Ptolomée, s'étendoit entre ces montagnes *Sudetes* & les montagnes de la Sarmatie,) se sont arrêtez vers le Danube frontiere de la Pannonie, entre cette riviere, les mêmes montagnes Sudetes, & la forêt Hercynie qui en étoit voisine, que d'aller chercher les montagnes Riphées dans les Alpes, ou aux extrémitez de la Sarmatie. D'ailleurs, selon quelques Auteurs, il n'y avoit pas même de montagnes dans ces extrémitez de l'Europe : ou plûtôt, il n'y en a jamais eû qui ayent porté le nom particulier de Riphées ; ce nom general étant donné par les Anciens à toutes celles où les vents soufflent avec impetuosité.

Geog l. 2. c. 11.

Voss ad Mel. l. 1. c. 19.

Dalech. in not. ad Plin. l. 5. c. 27.

A cela j'ajoûterai l'autorité de Tacite. Cet Historien, qui a fait avec tant de soin le détail & l'énumeration de tous les peuples de

De mor. German.

la Germanie, qui a pris à tâche de donner l'origine de tous ceux qui en avoient une Gauloise ou étrangere, ne nomme pas seulement les Tectosages, peuple si celebre cent ans auparavant du temps de Cesar. Le Pere Lacarry en est surpris avec raison; & c'est ce qui lui donne occasion d'aller chercher les Tectosages sous un autre nom dans le même païs des Germains. Son systême les lui fait trouver parmi les Cattes, nation Françoise: mais il ne prend pas garde que Tacite, qui dans son livre des mœurs des peuples de la Germanie a pris à tâche, comme je l'ai dit, de découvrir l'origine de tous ceux qui en avoient une Gauloise, ne dit pas un mot qui puisse faire soupçonner que les Cattes descendissent des Tectosages ou des Gaulois; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, si ces deux nations avoient été confonduës en un

de Colon. l. 1. c. 4.

même peuple. Eh ! comment Tacite auroit-il pû ignorer, lui qui étoit si bien instruit sur les peuples de la Germanie, que les Tectosages si célebres du temps de Cesar, dont il cite même l'autorité là-dessus, sans pourtant nommer ces mêmes peuples, avoient donné l'origine aux Cattes, dont il parle peu de lignes après, & dont il fait l'éloge ? Si cet Historien le sçavoit, d'où vient que parlant de tous les peuples Germains qui avoient une origine Gauloise, il ne dit rien de celle des Cattes ? c'est que ces peuples ne descendoient pas des Gaulois. Cellarius le démontre, en faisant voir que les Cattes sont les mêmes que ces Sueves, que Cesar & Strabon placent auprès du Rhin, & par conséquent très-differens des Tectosages & des autres Gaulois de la Germanie. On doit en dire de même des Bataves & des Mattiaques, autres peuples François, colonies des Cattes.

Geog. antiq. l. 2. c. 5.

Mais, dira-t-on peut-être, si Tacite ne dit rien des Tectosages, c'est que de son temps ils n'habitoient plus la Germanie, qu'ils pouvoient avoir abandonnée à l'exemple des Helvetiens & des Boïens, pour aller se chercher ailleurs de nouvelles demeures. Les Peres Lacarry & Tournemine n'en conviendront point. Et
ibid. en effet, Tacite ne nomme-t-il pas ces mêmes Helvetiens, & ces mêmes Boïens, quoiqu'ils n'habitassent plus la Germanie, parce qu'ils l'avoient autrefois habitée ? Il falloit donc que les Tectosages eussent changé de nom du temps de Tacite : & j'en conviendrai avec les défenseurs de l'opinion que j'attaque ; mais je n'irai pas les chercher chez les Cattes, nation Germanique : ce sera plûtôt chez les Gothins, peuple Gaulois
Tac. ibid. situé, selon Tacite, *le long du Danube*, ou un peu au-dessus, *au*

de-là des Quades, dont la langue Gauloise (d) *qu'ils parloient encore*, à l'exemple de leurs compatriotes d'Asie dont je parlerai dans la suite, *prouvoit l'origine; & qui habitoient la plûpart ou les forêts, ou les collines*. Ce sont ces Gothins que Cellarius place avec raison, sur l'autorité de Tacite, depuis les sources de la Vistule, jusques vers Presbourg en Hongrie, sur les frontieres de la Pannonie, qui étoit de l'autre côté du Danube; c'est-à-dire, au même endroit où j'ai déja dit que je croiois que les Tectosages de la Germanie avoient fixé leur demeure. *ibid.*

La situation des Scordisques qui n'étoient pas fort éloignez des Gothins, confirme mes conjectures. On sçait que les premiers étoient *Justin. l. 32.| Liv. Ep. 63. & 64.| Str. l. 7. p. 313. & sequent.*

(*d*) Gothinos Gallica, Osos Pannonica lingua coarguit non esse Germanos, &c. *Tac. de mor. German.*

du nombre de ces Gaulois Tectoſages qui furent de l'expedition de Brennus dans la Macedoine & dans la Grece ; qu'après la défaite de ce capitaine devant Delphes, ayant ſuivi une partie de leurs compatriotes qui prirent la route de la Thrace, ils s'en ſéparerent pour reprendre le chemin de leurs anciennes demeures ; qu'étant arrivez au confluent de la Save & du Danube dans la Pannonie, une partie ſe fixa entre ces deux rivieres, ſous le nom de Scordiſques, aux environs du même païs qu'eux-mêmes, ou d'autres de leurs compatriotes, avoient habité auparavant ſous le même nom ; que ces Scordiſques ou Tectoſages de la Pannonie firent enſuite diverſes excurſions dans la Thrace, dans la Macedoine & ailleurs ; qu'ils s'étendirent des deux côtez du Danube dans la Germanie & dans la Pannonie, & qu'en 578. de Ro-

Tit. Liv. lib. 40. c. 57.

me ils étoient voisins des Bastarnes, qui demeurant de l'autre côté de la même riviere, sur les frontieres de la Sarmatie & de la Dace, n'étoient pas non plus fort éloignez des Gothins; & que ces Scordisques ayant souvent donné de l'exercice aux Romains, le Consul M. Drusus en 642. de Rome les obligea de se contenir dans leurs limites au de-là du Danube; qu'enfin ces peuples continuerent leurs courses à la droite de cette riviere, jusqu'à ce que l'Empereur Tibere les soumit avec le reste des Pannoniens. D'où on voit que les Gothins & les Scordisques étant tous Gaulois d'origine, ayant leurs demeures assez voisines les unes des autres, habitant les uns & les autres dans les bois & sur les montagnes, ces derniers étant Tectosages, il est très-vraisemblable que les premiers l'étoient aussi.

Liv. lib. 41. c. 15.

Liv. Ep. 55 & 63. Flor. l. 3. c. 4.

Eutrop. l. 5.

Vell. Paterc. l. 2. Dio. l. 54.

Tac. de mor. Ger. Flor. ibid.

Telle est donc l'histoire de la

transſmigration des Tectoſages des Gaules, ſur ce que nous pouvons en recueillir des Anciens. Ces peuples ſous Sigoveſe, ou ſous tout autre Capitaine, (car on n'a aucune certitude de l'époque préciſe de leur tranſmigration) paſſerent le Rhin; & s'étant fait jour à travers les peuples les plus belliqueux de la Germanie, après avoir ſurmonté les paſſages des monts Sudetes ou Riphées, s'établirent au delà des mêmes montagnes, & s'étendirent des deux côtez du Danube.

Caeſ. l. 6 de bello Gallic.

Juſtin. l 24. n. 4. Plutarc. in Camillo.

Les uns à la gauche de cette riviere dans la Germanie, ſur les frontieres de l'Autriche, de la Moravie, de la Hongrie, & de la Sileſie juſqu'aux ſources de la Viſtule, étoient ſituez aux environs de la foreſt Hercynie, qui s'étendoit de ce côté là. Ce ſont les Tectoſages de Ceſar, & les Gothins de Tacite, qui ſe fixerent dans leurs demeures, & n'en délogerent pas; quoique

quoique vraiſemblablement ils ſe ſoient étendus, en envoyant des colonies dans la Sarmatie au de-là de la Viſtule, juſques à l'Ocean ſeptentrional, & que ſans doute ils ſoient entrez de leur part dans les differentes guerres que leurs autres compatriotes, qui s'établirent à la droite du Danube, firent en divers temps à leurs voiſins communs, & aux peuples de la Thrace & de la Grece.

Plut. in Camillo.

L'hiſtoire de ces derniers Tectoſages eſt beaucoup plus connuë. Les Anciens nous apprennent, qu'après avoir ſéjourné long-temps dans la Pannonie & l'Illyrie qu'ils habiterent d'abord, après y avoir fait la guerre à leurs voiſins, & diverſes excurſions dans la Thrace, dans la Grece & dans la Macedoine, ceux qui reſterent de l'expedition de Brennus ſe partagerent en diverſes troupes ſous differens chefs; que les uns ſous

Juſtin. l. 24. & 32. Liv. l. 38.

Leonorius & Lutarius fonderent l'empire des Gaulois d'Asie : & les autres sous le General Commontorius s'étendirent dans la Thrace, y établirent un Royaume, & rendirent tributaire la Ville de Bysance. Qu'une partie de ces mêmes Gaulois, sous leur chef Bathanatus, s'étant separez des autres, reprirent le chemin de leurs anciennes demeures dans la Pannonie ; & que de ces derniers les uns s'arrêterent au confluant de la Save & du Danube sous le nom de Scordisques, dont je viens de parler ; les autres prirent le chemin de Toulouse dans les Gaules leur ancienne patrie, où les richesses qu'ils apporterent de leurs differentes excursions donnerent l'origine à ce fatal trésor, connu sous le nom d'*Or de Toulouse*.

Polyb. l. 4.

Justin. l. 32. c. 3.

Du reste, quelque vraisemblables que puissent paroître les conjectures que je viens de proposer

touchant la ſituation des Tectoſages dans la Germanie, je les donne pour ce qu'elles valent. Je n'ai garde de vouloir les faire paſſer pour des *raiſonnemens convaincans*; quoique peut-être mieux fondez que ceux qui placent les mêmes Tectoſages auprès du Rhin, du Mein, de l'Elbe & du Veſer.

Il eſt vrai que, ſi nous croions le dernier défenſeur de l'origine Gauloiſe des François, *nous apprenons de Ceſar, de Tacite & de Tite-Live, que les Gaulois, pour décharger le païs de la trop grande multitude d'habitans, firent partir deux nombreuſes colonies; l'une ſous Belloveſe marcha vers l'Italie; l'autre ſous Sigoveſe paſſa le Rhin, & ſe diviſa en trois grands états: les Boïens occuperent la Bohême; les Helvetiens le païs où ſont les Suiſſes, les Tectoſages la contrée que M. de Leibnitz appelle la ſeconde demeure des François*, (c'eſt-

Mem de Trev. ib. p. 16. & 17.

à-dire, les païs renfermez entre l'Elbe, le Veſer, &c.) Par où il ſemble que le Pere Tournemine veuille dire que Ceſar, Tacite & Tite-Live placent les Tectoſages entre ces deux rivieres; mais les deux derniers Hiſtoriens ne nomment pas même les Tectoſages de la Germanie: & Ceſar, comme je l'ai déja rapporté, dit ſeulement qu'ils s'étoient établis aux environs de la forêt Hercynie, ſans dire de quel côté. D'ailleurs Tacite bien loin de donner aux Tectoſages, dont il ne dit rien, la contrée ſituée entre le Rhin, le Mein, l'Elbe & le Veſer, dit (*e*) au contraire que le païs dont le Pere Tournemine fait la demeure de ces Tectoſages auteurs des François, fut anciennement occupé par les

(*e*) Igitur Hercyniam ſilvam, Rhenumque & Mænium amnes Helvetii, ulteriora Boii, Gallica utraque gens, tenuere. *Tac de mor. German.*

Helvetiens, qui n'y demeuroient plus de ſon temps.

Il faut que cet endroit de Tacite ait embarraſſé le ſçavant Jeſuite, puiſque dans la diſtribution qu'il fait de la Germanie aux peuples des Gaules, il ne met pas les anciens Helvetiens dans les païs du Rhin, du Mein & de la forêt Hercynie, comme Tacite; qu'il ne les place pas même au de-là du Rhin, contre l'autorité de cet Hiſtorien; & qu'il leur fait ſeulement occuper *le païs où ſont les Suiſſes.* Mem. p. 17. Mais dans ce cas-là ce peuple Gaulois n'aura donc pas paſſé dans la Germanie, que le Rhin ſéparoit des Gaules, & il n'aura point quitté ſes anciennes demeures? Tacite, comme on le voit, dit le contraire; & puiſqu'il place les anciennes demeures des Helvetiens de la Germanie, dans les païs d'où le Pere Tournemine fait les François originaires; & que les

mêmes Helvetiens n'y habitoient plus du temps du même Hiſtorien Romain ; il s'enſuit que ces Gaulois n'ont point donné l'origine aux François, qui n'ont été connus que deux ſiecles après Tacite. Il s'enſuit encore que puiſque les Helvetiens s'étoient anciennement emparez des environs de la forêt Hercynie qui répondent au Rhin & au Mein, le même païs n'avoit pas été le partage des Tectoſages, & que ni l'une ni l'autre de ces deux nations n'a point donné l'origine à la Françoiſe.

Mem. p. 17. Qu'après cela *Rhenanus trouve des veſtiges des Angevins, des Beauvoiſins & des Senonois dans le païs conquis par les Tectoſages ; que d'autres encore y en trouvent des Salyens anciens habitans de la Provence*. Qu'il y ait de la reſſemblance tant que le même Rhénanus voudra, entre la vallée d'Andegaſt, & le nom des Angevins ; qu'on

Rhenan. caſtig. i. Tacit. p. 427. edit. 1541.

trouve des vestiges des Beauvoisins dans le nom de la petite riviere & de la vallée de Volfa-chertal, ou *Volvacum;* que les Senonois aient donné encore le leur à la forêt qu'il appelle *Simonis;* tandis qu'on ne s'arrêtera qu'à la ressemblance de quelques noms, ou aux étymologies incertaines des peuples & des villes, cela ne prouvera rien. A ce prix, il n'y a point de conjecture qu'on ne puisse hazarder; on confondra, si l'on veut, les Anglois & les Angevins; les Warnes & les Auvergnats; les Turinges & les Tourangeaux, &c. on donnera aux uns & aux autres une origine commune, dont on fera même l'histoire; mais on n'avancera rien de positif. D'ailleurs on a toutes les raisons de croire que les Beauvoisins, peuples de la Belgique, ne furent point de l'expedition de Bellovese ou de celle de Sigovese: car Ambigat leur on-

Audig. to. 1. p. 20. 30. &c.

cle qui les emploia, ne regnoit que dans la Celtique, troisiéme partie des Gaules, comme le dit
l. 5. h. ß. n. 33 positivement Tite-Live.

Mem. p. 15. 16 & seqq. Ecoutons maintenant le Pere Tournemine *donner de l'ordre aux preuves de l'opinion qu'il défend; les éclaircir & les fortifier autant qu'il sera necessaire:* voions ces *preuves appuiées sur des faits historiques, qui ont toute la certitude que peuvent donner des témoignages clairs d'Historiens accréditez, dont quelques-uns racontent ce qui se passoit de leur*
ibid p. 17. & 19. *temps. Les Gaulois*, dit-il, *établis dans la Germanie ont porté les premiers le nom de Germains. Or les Francs étoient les mêmes que les Germains; donc les Francs sont les mêmes que les Gaulois de Sigovese.* Examinons l'une après l'autre les preuves dont le Pere Tournemine appuye ce raisonnement: elles demandent de l'attention; & voions

s'il eſt auſſi heureux dans le choix des faits hiſtoriques, qu'il eſt convaincant dans ſa maniere de raiſonner.

Le premier fait qu'il rapporte eſt tiré du 53. livre de l'hiſtoire de Dion, qu'il traduit ainſi : *Quelques peuples de la Gaule, que nous appellons Germains, ayant occupé tout le païs qui s'étend depuis les ſources du Rhin juſqu'à l'Ocean Britannique, on a donné le nom de Germanie à cette contrée.* Pour juger ſainement ſi ce paſſage de Dion eſt favorable au ſyſtême du Pere Tournemine, rapportons-le en entier, en obſervant qu'il s'agit ici du partage des Provinces de l'Empire entre Auguſte & le peuple Romain. *C'eſt pour cela*, dit Dion, *que les provinces d'Afrique, de Numidie, &c. furent données au peuple. Les Eſpagnes, &c. demeurerent à Ceſar, ainſi que toutes les*

Mem. ib. p. 18.

Dion hiſtor. l. 53. p. 503. ed. 1606.

Gaules : ſçavoir (f), *la Narbonnoiſe, la Lyonoiſe, l'Aquitanique & la* CELTIQUE, *avec les peuples qui en étoient les membres ; car quelques* CELTES, *que nous appellons Germains, ayant occupé toute la* CELTIQUE *qui eſt le long du Rhin, firent qu'on lui donna le nom de Germanie, diviſée en haute, qui eſt la plus proche des ſources du Rhin : & en baſſe, qui s'étend depuis celle-là juſqu'à l'Ocean Britannique.* L'on voit par-là que le Pere Tournemine dans ſa traduction a ſubſtitué le mot de *Gaulois* à celui de CELTES, en diſant : *Quelques peuples de la Gaule, que nous appellons Germains ;* au lieu de traduire : *quelques* CELTES *que nous*

---

f καὶ Γαλάται πάντες, οἵ τε Ναρβωνήσιοι, καὶ οἱ Λυγδουνήσιοι, Ακυιτανοί τε καὶ ΚΕΛΤΙΚΟΙ... ΚΕΛΤΩΝ γάρ τινες οὓς δὴ Γερμανοὺς καλοῦμεν πᾶσαν τὴν πρὸς τῷ Ῥήνῳ ΚΕΛΤΙΚΗΝ κατεχόντες, Γερμανίαν ὀνομάζεσθαι ἐποίησαν τὴν μὲν ἄνω, &c.

appellons Germains. Mais s'il a traduit ainsi ce passage, il a eu ses raisons; car de ces deux mots de CELTE & de CELTIQUE dépend la solution de toute la difficulté, comme nous l'allons faire voir dans les observations suivantes.

Il s'agit 1°. dans cet endroit de Dion du nom de Germanie donné par les Celtes ou Germains d'au de-là du Rhin à tout le païs des Gaules qui s'étend le long du même fleuve dans la Belgique, jusques à son embouchure vers les côtes Britanniques; & non pas, comme semble l'entendre le Pere Tournemine, du nom de Germanie donné par les Celtes des Gaules ou Gaulois à la Celtique d'au de-là du Rhin, qu'on appelle aujourd'huy Allemagne. Pour en être persuadé, on n'a qu'à faire réflexion que la province Celtique dont Dion parle en cet endroit, & à laquelle les Germains

avoient donné leur nom, devoit être une province des Gaules, puisqu'elle étoit tombée en partage à Auguste, ou pour mieux dire, que cet Empereur se l'étoit réservée pour lui-même : car le Rhin du temps de cet Empereur faisoit la frontiere de l'Empire, les Romains n'ayant rien au de-là. D'ailleurs que cette province Celtique ou Germanie de Dion fût une des quatre provinces ou parties, dont les Gaules étoient pour lors composées ; cet Historien ne permet pas d'en douter. Il nomme les trois autres ; sçavoir, la Narbonnoise, la Lyonoise & l'Aquitanique. Il entend donc par la Celtique ou Germanie, non pas la Lyonoise, mais la Belgique, quatriéme partie des Gaules, à la plus grande partie de laquelle les Celtes ou Germains d'au de-là du Rhin avoient donné le nom de Germanie en s'y établissant ; qui

en effet s'étendoit le long de cette riviere, & étoit divisée en deux parties: la haute, qui s'approchoit le plus près des sources du même fleuve, dont Mayence étoit la capitale: & la basse, qui continuoit depuis les frontieres de la haute, jusqu'à l'Ocean Britannique, & dont Cologne étoit la Métropole.

2°. Il est évident par cet endroit de Dion, que chez lui Celte ou Germain sont deux mots synonimes. Pour s'en convaincre encore davantage on n'a qu'à parcourir cet Historien. On verra que dans tous les endroits (g) où il a eu occasion de parler des Germains ou des peuples d'au de-là du Rhin, il donne indifferemment le nom de Celtes ou de Germains. Κέλτοι.

(g) V. Dion. hist. L. 39. p. 112. L. 40. p. 139. L. 46. p. 315. L. 53. p. 314. L. 55. p. 568. L. 60. p. 678. &c.

à ceux que nous appellons aujourd'huy Allemans: & celui de Celtique ou de Germanie, à ce que nous nommons Allemagne; quoiqu'il emploie plus ſouvent le nom de Celtes ou de Celtique, pour déſigner ces mêmes peuples, & le païs qu'ils habitoient pris en general. On verra auſſi qu'il n'appelle jamais les Gaulois du nom de Celtes, mais de celui de Galates (*h*): & la Gaule, du nom de Galatie. Ainſi chez lui Celte veut toûjours dire Germain.

Κελτική.

Cela poſé, que peuvent conclure du paſſage de Dion les défenſeurs de l'opinion qui donne aux François une origine Gauloiſe? Car il eſt conſtant que les peuples qui donnerent le nom de Germanie à cette partie de la Belgique

(h) οἱ Γαλάται, ἡ Γαλατία. V. Dion. hiſt. L. 39. p. 112. & 114. L. 50. p. 677. *& alibi paſſim.*

qui est le long du Rhin, étoient, selon Dion, Germains d'origine, & non pas Gaulois; puisque, selon le même Historien, Celte & Germain veut dire la même chose; & que ce nom, chez lui, ne signifie pas plus quelque peuple particulier du vaste païs où les Gaulois s'étoient anciennement établis, que tous les peuples en general de ces grandes Provinces. Que si le nom de Celte, chez Dion, désigne tous les Germains en general, tant ceux qui avoient une origine Teutone, que ceux qui avoient une origine Gauloise, il s'ensuit que cet Historien ne disant pas que ceux qui donnerent leur nom à la partie de la Province Belgique qui est le long du Rhin, fussent originairement Gaulois, on ne peut faire aucun usage du passage qu'on en cite.

Mais, diront les défenseurs de l'opinion que j'attaque, les Ger-

mains sont appellez Celtes par Dion; or Celte & Gaulois c'est la même chose; par conséquent ces Germains que Dion appelle Celtes étoient Gaulois d'origine. C'est tout ce qu'ils peuvent proposer de plus plausible en faveur du passage de Dion. Mais comme c'est sur l'équivoque du mot de Celtes qu'ils fondent tout leur argument, & que c'est ce qui les a trompez, il faut expliquer ce que les Anciens entendoient par le mot de Celte; & le nom de Celtique.

Il est certain, & mes adversaires ont trop d'érudition pour en disconvenir, que dans les temps les plus reculez les Anciens, & surtout les Grecs, donnoient le nom commun de Celtique, non seulement à toute la Gaule en general, mais encore à la plus grande partie de l'Europe septentrionale, & qu'ils en appelloient les peuples du nom commun de Cel-

V. Cosm. Ægypt. p. 149. t. 2. collect. nov. Pat. Græc. Plutarc. in Mario & Camillo. &c.

tes. *Les Anciens comprenoient*, dit Strabon, *presque tous les peuples de l'Occident sous le nom de Celtes, appellant ainsi diverses nations sous un même nom, parce qu'elles n'étoient pas connuës.* Voilà la veritable origine du nom de Celtes commun aux Gaulois & aux Germains. Sur quoi il faut observer que Strabon ne dit pas un mot qui puisse faire conclure que les Celtes ou Gaulois qui s'établirent au de-là du Rhin, aient donné leur nom aux Celtes de la Germanie. Ceux-ci furent ainsi nommez uniquement, parce que les Celtes des Gaules plus connus qu'eux, firent que les Grecs donnerent le même nom à toutes les parties de l'Occident qu'ils ne connoissoient pas; comme, selon le même Strabon, les provinces méridionales des Gaules qui furent les premieres connuës par les Grecs, & qu'ils appelloient du nom de Celtique,

Strab. l. 1. geogr. p. 33 & 34. edit. 1620.

L. 4. p. 189.

firent qu'ils donnerent le même nom au reste des Gaules. En effet tous les anciens Auteurs Grecs ont donné aux Gaulois & aux Germains en general le nom commun de Celtes, jusqu'à ce que les Auteurs posterieurs, comme Dion, se conformant aux Romains, n'appellerent plus Celtes les habitans des Gaules, mais Gaulois ou Galates, & conserverent aux Germains leur ancien nom de Celtes; par où ils faisoient la distinction des deux nations déja beaucoup plus connuës: mais toutes deux d'origine Celtique.

Pausan. in Atticis, p. 6.

Ces principes qui sont incontestables une fois supposez, comment le Pere Tournemine prouvera-t-il par le passage de Dion que j'examine, *que les Gaulois qui passerent au de là du Rhin ont porté les premiers le nom de Germains; que les victoires remportées sur leurs voisins rendit fameux ce*

Mém. p. 17. & s.

nom des Germains, & le fit donner à tout le païs, qui depuis a pris celui des Allemans? Comment prouvera-t-il, dis-je, *que les Gaulois conquerans du païs d'où sont sortis les François, ont pris le nom de Germains?* Pour le faire il faudroit qu'il prouvât par ce passage de Dion qu'il produit en témoignage, que les Celtes ou Germains qui donnerent leur nom au païs de la Belgique qui est à la gauche du Rhin, étoient non seulement Gaulois d'origine, mais qu'ils étoient encore les seuls qui portassent le nom de Germains, & qu'ils l'avoient donné à tous les autres peuples de la nation. Mais ce passage de Dion ne dit rien de tout cela; & j'ai prouvé que le nom de Celtes ou de Germains, que portoient les peuples qui passerent en de-çà du Rhin, étant commun à toutes les nations qui habitoient le païs auquel on donne

aujourd'huy le nom d'Allemagne; on ne peut pas inferer du paſſage de Dion, que ceux qui vinrent dans les Gaules pour donner leur nom à la Germanie, ou au païs qui eſt le long & en de-çà de cette riviere, étoient plûtôt Gaulois d'origine, que tous les autres peuples de la nation Germanique. Ainſi les Gaulois qui paſſerent le Rhin ſous Sigoveſe, n'ont point donné le nom de Celtique & de Celtes au païs & aux peuples de l'Allemagne; & il eſt encore moins vrai que *les mêmes Gaulois aient porté les premiers le nom de Germains, & qu'ils l'aient donné enſuite à tout le pays, qui depuis a pris celui des Allemans.*

Mem. ib. p. 18.

Ce qui le confirme d'une maniere invincible, c'eſt que Tacite beaucoup mieux inſtruit de l'origine du nom de Germains, nous en donne la véritable étymologie.

Du reste, dit-il (*i*), *le nom de Germanie est un terme nouveau & ajoûté depuis peu; parce que les premiers qui passerent le Rhin pour venir s'emparer du païs des Gaulois, étoient appellez tantôt Tongres, tantôt Germains. Ainsi le nom de la nation, & non pas celui d'un peuple particulier, a prévalu peu à peu; en sorte que la crainte qu'on avoit de ces vainqueurs, fit qu'on donna le nom de Germains à tous les peuples qui sont au de-là du Rhin, nom qu'ils se donnerent ensuite à eux-mêmes.* De ce passage de Tacite il résulte que les peuples du païs que nous nommons aujourd'hui l'Allemagne, qui passe-

(*i*) Cæterum Germaniæ vocabulum recens & nuper additum; quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, nunc Tungri, nunc Germani vocati sint. Ita nationis nomen, non gentis evaluisse paulatim, ut omnes primum à victore ob metum, mox à seipsis invento nomine Germani vocarentur. *Tacit. de mor. Germ.*

rent les premiers en de-çà du Rhin pour s'établir dans les Gaules, furent cause qu'on appella du nom commun de Germains tous les autres peuples de leur nation, tant en de-çà qu'au de-là de la même riviere. Or parmi tous les peuples qui passerent ou qui s'établirent en de-çà du Rhin, connus d'abord, selon Tacite, sous le nom general de Tongres, & ensuite de Germains, lesquels, selon Dion, donnerent leur nom à la petite Germanie, ou à la Germanie d'en de-çà du Rhin, Cesar [a] & le même Tacite [b] qui en font l'énumeration, ne disent pas un mot des Tectosages, des Helvetiens, des Boïens, & des autres peuples originaires des Gaules, anciennement établis dans la Germanie. Ils nomment veritablement les *Tribocci*, les *Vangiones*, les *Sedusii*, les *Ceresi*, les *Pæmani*, les *Condrusi*, les Nemetes, les Ubiens, les Harudes,

Dio. l. 53. ibid.

[a] *Cæs. l. 1. & 2. de bel. Gal.*

[b] *Tac. il.*

les Marcomans, les Eburons, les Sueves, & plusieurs autres qui passerent le Rhin à la fois, ou en divers temps, pour s'établir dans les Gaules; mais il ne paroît pas le moins du monde, ni dans Cesar, ni dans Tacite, que ces peuples eussent une origine Gauloise. Au contraire ce dernier Historien prouve qu'ils ne l'avoient pas, puisque dans l'énumeration qu'il fait d'eux, & des autres peuples de la Germanie, il n'oublie point, comme je l'ai déja dit, de nous apprendre ceux qui étoient originairement Gaulois. Cesar qui nomme aussi la plûpart de ces peuples, qui étoient déja en de-çà du Rhin au temps de la défaite d'Arioviste, & qu'on (k) croit s'y être établis peu auparavant, mais non pas d'abord

(k) V. Cluv. lib. 2. German. antiq. c. 10. Vales. Not. Gall. p. 230. & seq. p. 386. Cellar. Geogr. l. 2. c. 3.

d'une maniere entierement fixe & permanente, les appelle toûjours Germains, & ne dit rien qui puiſſe faire ſoupçonner leur ancienne origine Gauloiſe. Il en eſt de même de Pline[a]; de Strabon[b], & des autres anciens Geographes, qui font tous ces peuples ſituez en deçà du Rhin, Germains; c'eſt-à-dire, Teutons d'origine.

a L. 4. c. 17.
b L. 4.

Il faut donc que le Perè Tournemine, contre l'autorité reſpectable de tous ces Anciens, prouve que les peuples appellez Tongres, Nemetes, *Vangiones*, *Tribocci*, &c. leſquels, ſelon Tacite, eurent les premiers le nom de Germains, deſcendoient des Gaulois établis dans la Germanie; ou qu'il avoue, que ſelon le même Hiſtorien, les premiers qui ont eû & donné le nom de Germains à toute la nation Celtique d'au de-là du Rhin, étoient des peuples qui tiroient leur plus ancienne origine du

du même païs d'où ils vinrent dans les Gaules, c'eſt-à-dire, de la Germanie ; & qu'ils étoient deſcendus de ces anciens Germains que Tacite appelle Marſes, Gambriviens, Sueves, Vandales, &c. qui certainement, de l'aveu même du Pere Tournemine, n'avoient rien de commun avec les Gaulois. *Germani indigenæ Tac. ib.*

A cela j'ajoûterai que l'étymologie que Strabon donne au nom de Germains, quoiqu'un peu differente de celle de Tacite, n'en eſt pas plus favorable aux défenſeurs de l'origine Gauloiſe des François. Car de ce que ce Geographe dit que les Germains avoient été ainſi appellez, parce qu'on les regardoit comme les freres *Germains* des Gaulois, il ne s'enſuit nullement que les peuples qui dans la ſuite ont porté le nom de François, *aient été les premiers appellez du nom de Germains.* *Strab. l. 7. p. 190.*

Je me ſuis peut-être un peu trop étendu pour éclaircir le paſſage de Dion, que le Pere Tournemine croit victorieux pour ſa cauſe; mais j'y ai été obligé, parce que cet endroit faiſant la principale force de ceux dont le Pere Tournemine défend l'opinion, il ne peut être une fois tourné contre eux-mêmes, que tout leur ſyſtême ne tombe en ruine.

En effet de-là on voit la foibleſſe du ſecond texte du même Hiſtorien, que le Pere Tournemine cite encore en ſa faveur. *Dion*, dit ce Pere, *avoit dit dans le livre* 39. *que les peuples des deux bords du Rhin s'appelloient* GAULOIS *avant que de s'appeller Germains*. Mais aions encore une fois recours au texte entier de Dion; il nous fera voir que cet Hiſtorien eſt beaucoup plus contraire à l'opinion du Pere Tournemine, qu'il ne lui eſt favorable.[a] Dion en parlant

Mem. p. 18.

a *Dion hiſt. l.* 39. *p.* 113.

du Rhin, dit que *cette riviere* (1) *separe à sa gauche la Gaule & ses habitans; & à sa droite les* CELTES, (c'est-à-dire, les Germains.) *Car*, continuë-t-il, *le Rhin sert encore aujourd'hui de limite à ces deux regions, depuis qu'elles ont eu des noms differens: car anciennement les peuples qui habitoient des deux côtez de cette riviere, s'appelloient* CELTES *par un seul nom.*

On voit par ce que rapporte le Pere Tournemine de cet endroit de Dion, qu'il y abuse encore du nom équivoque de Κελτοι, qu'il a

(1) ὁ δὲ δὴ Ῥῆνος .... προχωρεῖ δὲ ἐπὶ δυσμῶν, ἐν ἀριστερᾷ μὲν, τήν τε Γαλατίαν, καὶ τοὺς ἐποικοῦντας αὐτήν· ἐν δεξιᾷ δὲ, τοὺς ΚΕΛΤΟΥΣ ἀποτέμνεται, καὶ τελευτῶν ἐς τὸν Ὠκεανὸν ἐμβάλλει. οὗτος γὰρ ὁ ὅρος ἀφ' οὗ γε καὶ ἐς τὸ διάφορον τῆς ἐπικλήσεων ἀφίκοντο, δεῦρο ἀεὶ νομίζεται. ἐπεὶ τό γε πάνυ ἀρχαῖον ΚΕΛΤΟΙ, ἑκάτεροι οἱ ἐπ' ἀμφότερα τοῦ ποταμοῦ οἰκοῦντες, ὠνομάζοντο.

traduit par le mot de *Gaulois*, au lieu de le traduire par celui de *Celtes*. On peut vérifier la fidelité de sa traduction sur le texte même de Dion; mais il est évident par ce texte qu'on doit rendre le mot de Κελτοι par celui de *Celtes*, puisque cet Historien appelle ainsi les peuples qui habitoient de son temps à la droite du Rhin,& dont il nomme le païs en general, comme je l'ai déja dit, du nom de Celtique ou de Germanie; & les peuples, de celui de Celtes ou de Germains, par opposition à la Gaule & aux Gaulois. En effet il met ceux-ci à la gauche de la même riviere, il les appelle toûjours Galates, & il donne à leur païs le nom de Galatie. Sans cela on feroit dire à Dion une absurdité dont cet Historien étoit bien éloigné, sçavoir, que le Rhin séparoit la Gaule de la Gaule; mais cet endroit de Dion n'a pas besoin d'un plus grand

éclairciſſement. Je me contenterai de remarquer qu'il confirme ce que j'ai déja prouvé, que les Anciens appelloient d'abord indifferemment la Gaule & la Germanie du nom commun de Celtique, & leurs habitans du nom de Celtes, juſques au temps où ces deux païs étant plus connus, on ne donna aux Gaulois que ce dernier nom, ou celui de Galates, dont les Grecs ſe ſervoient communément; & le nom de Celtes demeura aux Germains : nom dont les mêmes Grecs ſe ſervirent encore pour les diſtinguer des Gaulois.

C'eſt ainſi qu'en a uſé Dion; & de là nulle conſequence de l'endroit de cet Hiſtorien dont il s'agit, pour aſſurer *que les Gaulois* Mem ib. *ont pris eux-mêmes les premiers, & ont donné aux peuples d'au delà du Rhin le nom de Germains.* Nulle conſequence encore pour dire *qu'Arminius fut un des Heros* Mem. p. 18.

de ces Gaulois-Germains, & que la gloire de la défaite de Varus appartient à ce peuple; puiſqu'Arminius étant Celte, c'eſt-à-dire Germain au ſens de Dion; & Varus aiant été défait par les peuples de la Celtique ou de la Germanie d'au de-là du Rhin, au ſens du même Hiſtorien; on n'a pas plus de raiſon d'attribuer la défaite de ce General Romain aux Germains Gaulois d'origine, qu'aux Germains d'origine Teutone ou anciens habitans du pais, Dion ſe ſervant d'un terme commun aux uns & aux autres.

Dio. l. 56. p 582. & 586.

Mais enfin le Pere Tournemine eſt ſi perſuadé *que les Francs ſont les mêmes que les Germains, les mêmes que les Gaulois de Sigoveſe, que pour en convaincre les plus opiniâtres il lui ſuffit de faire remarquer que les François occupoient le même païs qu'avoient habité les Germains & les Gaulois; qu'on ne*

Mem p. 19. & 20.

voit rien dans les anciens Historiens qui fasse soupçonner que les Gaulois en aïent été chassez; & que les conjectures de ceux qui font passer les François d'un autre païs dans celui-là, sont de pures conjectures. Sur tout cela nous avons déja vû combien le Pere Tournemine est peu fondé à placer les Tectosages dans l'ancien païs de la Germanie habité par les François; que si quelque peuple Gaulois avoit habité ce païs, ce seroit plûtôt les Helvetiens qui n'y étoient plus du temps de Tacite; que le nom de Germains n'étoit pas particulier à un seul peuple, mais à tous ceux qui étoient établis dans la contrée que nous appellons aujourd'hui Allemagne; enfin que ceux qui ont porté les premiers ce nom de Germains n'étoient pas Gaulois d'origine, ou que du moins on l'ignore absolument. Mais quand même *les Gau-*

lois auroient habité le païs qui a été la demeure des François; quand même *les conjectures de ceux qui font paſſer les François d'un autre païs dans celui-là ſeroient de pures conjectures*: le Pere Tournemine nous permettra de croire qu'il nous en propoſe de ſemblables, & non *des témoignages clairs & déciſifs*, tandis qu'il n'aura pas d'autres preuves à nous donner de ſon opinion, que celles que nous avons déja examinées; tandis qu'il ne nous prouvera pas par des autoritez certaines, que ſuppoſé que les Gaulois aient habité anciennement le païs des Francs, ceux-ci en ſont véritablement deſcendus; que ceux-là n'ont point changé de demeure dans l'eſpace de plus de neuf ſiecles, au milieu de peuples extrémement remuans, fort remuans eux-mêmes, & malgré les diverſes révolutions qui arriverent parmi les nations Ger-

maniques dans les cinq premiers ſiecles de l'Empire; que les premieres demeures des Francs ont été d'abord où il les place; & enfin que les mêmes Gaulois ont été les premiers qui ont porté le nom de Germains; que d'abord ils l'ont porté ſeuls, & qu'ils l'ont tranſmis enſuite aux ſeuls François leurs deſcendans.

Il eſt vrai que pour prouver ce dernier paradoxe, le Pere Tournemine a recours à l'autorité de ſaint Jerôme & à celles de Procope & d'Agathias, & qu'il regarde leur témoignage *comme clair & déciſif dans une cauſe*, dit-il, *qui abonde en preuves*. Examinons encore ces paſſages, & avoüons que s'ils ne prouvent rien, la cauſe du Pere Tournemine au lieu d'abonder en preuves, en eſt entierement deſtituée. *Mem. p. 10.*

Saint Jerôme dans la vie de ſaint Hilarion, dit le Pere Tournemi- *Mem. ib.*

ne, *parle ainsi d'un François* (ou plûtôt au sujet d'un François :)
» La nation plus vaillante encore
» qu'elle n'est étenduë, habite entre
» les Saxons & les Allemans le païs
» que les Historiens appellent Ger-
» manie, & qui se nomme aujour-
» d'hui France. Rapportons le texte Latin : *Inter Saxones quippe & Alemannos gens est non tàm lata quàm valida : apud Historicos Germania, nunc Francia vocitatur.* Je laisse à examiner aux critiques s'il ne faudroit pas restituer dans ce texte de saint Jerôme : *Apud Historicos Germanica, nunc Francica vocitatur ;* & s'il n'est pas plus vraisemblable de dire qu'une nation étoit appellée Germanique & Françoise, que Germanie & France. Allons à la conclusion qu'en veut tirer le Pere Tournemine : c'est sans doute que les François seuls portoient autrefois le nom de Germains. Mais où sont les Historiens

S. Hier. vit. Hilarion t. 4. nov. ed. part. 2. p. 81.

citez par ſaint Jerôme qui le diſent ? le Pere Tournemine n'en apporte pas un ſeul. Saint Jerôme veut donc dire que la nation Françoiſe étoit une nation Germanique, & qu'on appelloit les François du nom general de Germains avant qu'on leur donnât ce nom, comme tous les autres peuples qui ſont à la droite du Rhin ; & c'eſt de quoi tout le monde convient avec ce ſaint Docteur. Mais que ſaint Jerôme ait voulu dire par ce paſſage que les François ſeuls avoient autrefois le nom de Germains, c'eſt ce que ce Pere n'a pas eu intention aſſurément d'avancer. Il auroit contredit les Hiſtoriens qu'il appelle en témoignage, il ſe feroit contredit lui-même : car de l'aveu du Pere Tournemine, les Saxons, les Quades, les Vandales, les Herules & les autres peuples d'au-delà du

V. Valeſ. rer. Franc. præf. tom. 1.

Rhin, qui ravagerent les Gaules au commencement du cinquiéme siecle, n'étoient pas François. Saint Jerôme leur donne cependant à tous le nom de Germains, lorsque parlant de ces Barbares qui avoient pris les villes de Rheims, d'Amiens, d'Arras, &c. il dit (*m*), *que les peuples de ces villes avoient été transferez dans la Germanie*, parce que ces Barbares les avoient faits captifs, & les avoient amenez chez eux.

Le texte de Procope est encore moins favorable aux défenseurs de l'opinion qui donne une origine Gauloise aux François. *Cet Historien*, ajoûte le Pere Tournemine, *parle encore plus expressément. Les Germains*, dit-il, *qu'on appelle aujourd'hui François. Il repete la même chose dans le premier livre de*

Mem. p. 10.

Procop l. 1. de bell. Vandal.

(*m*) Remorum urbs præpotens, Ambiani, Attrebatæ, &c. translati in Germaniam. *S. Hier. tom.* 4. *ibid. Ep. ad Ageruch. p.* 748.

la guerre des Goths. Il est vrai que Procope dit que les François portoient anciennement le nom de Germains, & lui-même dans son histoire leur donne indifferemment ces deux noms. Mais s'ensuit-il de-là qu'ils fussent les seuls peuples qui portassent ce même nom de Germains? Procope n'en conviendroit pas, puisqu'il le donne aux Warnes, peuple situé au de-là du Danube, depuis les côtes de l'Ocean septentrional jusqu'au Rhin, & qu'il les distingue des François. *Les Warnes* (n), *peuple d'au de-là*

(n) Οὔαρνοι μὲν ὑπὲρ Ἴστρον ποταμὸν ἵδρυνται· διήκουσι δὲ ἄχρι τε ἐς Ὠκεανὸν τὸν ἀρκτῷον, καὶ ποταμὸν Ῥῆνον· ὅσπερ αὐτούς τε διορίζει, καὶ Φράγγους, καὶ τἆλλα ἔθνη, ἃ ταύτῃ ἵδρυνται. Οὗτοι ἅπαντες, ὅσοι τὸ παλαιὸν ἀμφὶ Ῥῆνον ἑκατέρωθεν ποταμὸν ᾤκηντο ἰδίου μὲν τινὸς ὀνόματος ἕκαστοι μετελάγχανον· ὧν δὴ ἔθνος ἓν Γερμανοὶ ὀνομάζονται. ἐπικοινῆς δὲ Γερμανοὶ ἐκαλοῦντο ἅπαντες. *Procop. l. 4. de bell. Goth. cap. 20. p. 620. edit. Reg.*

du Danube, dit-il, *s'étendent jusqu'à l'Ocean septentrional & au Rhin, qui les separe des Francs & des autres peuples qui sont voisins des Francs. Or*, continuë-t-il, *autrefois toutes les nations qui sont le long du Rhin avoient veritablement chacune leur nom particulier*, MAIS ON LES APPELLOIT TOUTES DU NOM COMMUN DE GERMAINS.

Mem. ib. Agathias que le Pere Tournemine assure parler en sa faveur, de même que Procope, ne parle pas en effet differemment de ce *Agath. hist. l. 1.* dernier. Il dit à la verité que les François sont les mêmes que ceux qu'on appelloit autrefois du nom de Germains; mais c'est parce qu'ils l'étoient d'origine; car en *Agath. ibid. & l. 2.* même temps cet Historien donne le même nom de Germains aux Allemans & aux Herules, & ne dit rien qui puisse persuader que le nom de Germains fût autrefois particulier à ceux qu'on appelloit

François de ſon temps. *Le nom de Germains*, comme dit Paul Diacre (*o*), *étant commun à tous les peuples ſituez depuis le Don ou Tanaïs juſqu'au couchant, quoique chacune de ces nations eût auſſi ſon nom particulier.*

De toutes ces autoritez raſſemblées, le Pere Tournemine conclut, *que les François ſont les Germains; les Germains, les Gaulois qui paſſerent le Rhin ſous Sigoveſe; & qu'ainſi l'origine des François eſt toute Gauloiſe.* Et moi de la diſcuſſion des mêmes autoritez, je conclus que les François étoient véritablement Germains, mais non pas *les Germains*; puiſque leur nation ſeule ne fut jamais ap- Mem. p. 10.

(*o*) Ut non immerito univerſa illa regio Tanai tenus uſque ad occiduum, licet & propriis loca in ea ſingula nuncupentur nominibus, generali tamen vocabulo Germania vocitetur. *Paul. Vvarnefrid. de geſt. Langob. Lib. 1. c. 1.*

pellée de ce nom privativement à toute autre, & que le même nom de Germains fut également commun à tous les autres peuples qui habitoient depuis le Rhin jusqu'aux frontieres de la Sarmatie & de la Dace; qu'il n'y a aucune preuve que les François aient porté les premiers le nom de Germains, qu'ils l'aient communiqué aux autres, & (quand cela seroit) qu'ils soient descendus des Gaulois qui passerent le Rhin sous Sigovese; qu'y ayant même plûtôt des preuves du contraire, l'origine des François n'est point Gauloise; ou que, si elle l'est, nous n'avons là-dessus chez les Anciens rien qui puisse, je ne dis pas nous *convaincre*, mais même nous donner un juste motif de credibilité.

Tac. de mor. Ger.

Quant à la preuve que le Pere Tournemine prétend tirer du nom *de Lothaire que portoit un des Princes Gaulois qui ravagerent la Gre-*

Mem. p. 20. & 21.

ce, & dont le nom, dit-il, *étoit commun parmi les François*; ce ſçavant Jeſuite fait bien de dire *qu'il auroit pû négliger ce rapport.* En effet, le nom de Lothaire n'étoit ni écrit ni prononcé chez cette nation, ainſi que nous l'écrivons & que nous le prononçons aujourd'hui, comme on le voit dans nos plus anciens Hiſtoriens. C'eſt l'ancien nom barbare de *Chlotacharius*, dont les Auteurs poſterieurs ont fait *Chlotarius*, & les plus modernes celui de *Lotharius*. Or quel ſi grand rapport y a-t-il entre *Chlotacharius* & *Lutarius* ou *Lutarix*, qui eſt le vrai nom du Prince Gaulois ? Mais s'il y a une ſi grande reſſemblance entre les noms des deux nations, la Gauloiſe & la Françoiſe, d'où vient que parmi un ſi grand nombre d'anciens noms propres à ces deux peuples, que les Hiſtoriens nous ont tranſmis, le Pere Tournemine ne trou-

Gregor. Tur. hiſt. l. 5. c. 25. & alibi paſſim.

ve que celui du Lutarius où il y ait quelque ressemblance ? D'où vient, si les François descendent des Tectosages, que nous ne voions pas parmi les premiers les noms de Sigovese, de Leonorius, de Brennus, d'Acichorius, de Dejotarus, d'Albiorix, d'Ateporix, & plusieurs autres que les Auteurs & les monumens nous ont conservez, & que portoient les Tectosages de la Grece & de l'Asie, compatriotes de ceux de la Germanie ; noms qui étoient encore en usage dans la Galatie sous les Empereurs Romains ? D'où vient au contraire que nous ne voions pas parmi ces Gaulois les noms barbares de Chlodovechus, de Theodebert, de Chlodomir, de Childebert, de Warnacharius, & une infinité d'autres communs parmi nos premiers François, dont on pourroit dire ce que disoit plaisamment Sidoine Apollinaire des

V. Tournefort. voyag. du Lev. tom. 2.

L. 5. ep. 8.

noms des Princes Bourguignons de son temps : que ceux qui dans la suite des siecles voudroient s'en ressouvenir, seroient obligez de donner la torture à leur mémoire.

Mais, dira-t-on, ces François-Gaulois dans un si long intervalle pouvoient avoir changé d'idiome, & avoir quitté leur ancienne langue pour prendre celle des vaincus. Ainsi ils pouvoient fort bien parler Tudesque quand ils rentrerent dans les Gaules, & avoir des noms conformes au genie de leur nouvelle langue. Cela certainement n'a aucune vraisemblance; car quelle preuve a-t-on qu'entre peuples barbares le vainqueur ait jamais pris la langue du vaincu? Quelle douceur, quelle politesse y avoit-il dans la Tudesque plus que dans la Celtique ou Gauloise, pour engager les Gaulois victorieux de se conformer à l'idiome des Germains assujettis? Au

Mem. ib. p. 21.

contraire nous avons bien plus de raiſon d'être perſuàdez, que ſi les François étoient Gaulois d'origine, ils auroient conſervé leur langue juſqu'à leur entrée dans les Gaules, à l'exemple de leurs compatriotes de la Galatie. Nous ſçavons en effet que ceux-ci infiniment plus éloignez de leur patrie, ayant fort peu de relation & de commerce avec leurs anciens concitoyens, au milieu des charmes de la langue Greque, conſervoient cependant encore en entier leur langue Gauloiſe au commencement du cinquiéme ſiecle, au rapport de ſaint Jerôme, quoique ſoumis depuis long-temps aux Romains. Les François toûjours libres pouvoient donc bien l'avoir conſervée auſſi cette langue Gauloiſe, s'ils l'euſſent jamais parlée, à l'éxemple des *Gothins*, dont j'ai déja fait mention, qui la parloient encore dans la Germanie du temps

S. Hier. præf. in 2. part. ep. ad Galat.

de Tacite, au milieu des Quades & des Sarmates, quoiqu'assujettis en quelque maniere par ces peuples. Tac. de mor. Ger.

Qu'on ne dise pas au reste qu'il n'y avoit pas beaucoup de difference entre la langue Tudesque que parloient les François quand ils vinrent dans les Gaules, (ce qui suffit presque pour prouver leur origine,) & la Gauloise. Ce seroit démentir le même Tacite, qui fait sentir cette difference au même endroit, en disant de ces mêmes *Gothins* Gaulois d'origine, & des *Oses* peuples Pannoniens qui habitoient dans la Germanie: *La langue Gauloise* (*p*) *que parlent les Gothins, & la Pannoniene dont se servent les Oses, prouve que ces peuples ne sont pas Ger-* Mem. ib. p. 21.

(*p*) Gothinos Gallica, Osos Pannonica lingua coarguit non esse Germanos, &c. *Tac. de mor. German.*

mains. On ſçait aſſez d'ailleurs la difference eſſentielle qu'il y a entre le bas Breton, qu'on prétend être l'ancien Gaulois, & la langue Germanique ou Tudeſque.

C'eſt-là tout ce que le Pere Tournemine a pû ramaſſer de plus favorable pour l'opinion qu'il défend; car je ne m'arrêterai pas à réfuter ce qu'ajoûte le Pere Lacarry [a] après Trivorius [b], comme la plus forte preuve de ſon opinion; ſçavoir, que l'éloge que fait Ceſar [c] de la valeur & de la juſtice des Tectoſages, convient parfaitement aux Cattes & aux autres François, peuples extrémement belliqueux; comme ſi la valeur des Tectoſages de la Germanie du temps de Ceſar n'avoit pas pû s'affoiblir dans la ſuite des ſiecles, à l'exemple de ceux d'Aſie: ou comme ſi cet Hiſtorien par cet éloge des Tectoſages eût accuſé de lâcheté tous les autres peuples de la

a *Lacar. de Colon. l. 1. c. 4.*
b *Trivor. Obſer. c. 15. n. 1. & 2.*
c *L. 6. de bel. Gal.*

Germanie, & qu'il n'y eût eu que les Tectosages capables de fonder l'empire François. On n'a qu'à lire ce que dit le même Cesar des Germains en general, & voir l'éloge qu'en fait Tacite, pour se convaincre du contraire. *ibid.* *le mor. Germ.*

Je ne m'arrêterai pas non plus à ce qu'ajoûte encore le Pere Lacarry, qui, pour donner aux François une origine Gauloise à quelque prix que ce soit, semble adopter l'opinion que rapporte Gregoire de Tours, laquelle fait venir les Francs de la Pannonie sur le Rhin, & de là dans la Thuringe. Ce sçavant Jesuite prétend que ces Pannoniens étoient des descendans de ces anciens Tectosages, qui, selon Justin, s'étoient établis dans l'Illyrie & dans la Pannonie. Mais outre que cette supposition détruit le sentiment du Pere Tournemine, qui assure que les Gaulois situez entre l'Elbe, le *de Colon. l. 1. c. 4. & l. 5 c. 1.* *Gregor. Tur. hist. l. 2 c. 9.*

Veſer, le Rhin, le Mein & la forêt Hercynie, n'ont jamais changé de demeure depuis Sigoveſe, juſqu'à ce que ſous le nom de Francs ils ſe rendirent maîtres des Gaules; il faudroit que le Pere Lacarry prouvât, ſuppoſé que l'opinion rapportée par Gregoire de Tours fût admiſe des ſçavans autant qu'elle en eſt rejettée, que ces Pannoniens deſcendoient veritablement des Tectoſages établis dans la Pannonie, & non pas d'autres peuples Pannoniens. Il faudroit qu'il prouvât encore que ces Tectoſages n'avoient jamais quitté ce païs pour aller s'établir dans la Grece, dans l'Aſie & ailleurs, comme le dit le même Juſtin au même endroit, & que le Pere Lacarry le rapporte de Pauſanias.

Il me reſte à dire un mot en paſſant du ſyſteme tout-à-fait particulier qu'Audigier [a] nous a donné

a Origine des François. to. 1.

a donné ſur l'origine Gauloiſe des François. Cet Auteur va la chercher parmi les Suardons de Tacite peuple Sueve, ou plûtôt Vandalique ſelon lui : en quoi on peut voir qu'il s'écarte du ſyſteme du Pere Tournemine. Audigier prétend que les Suardons de la Germanie étoient des deſcendans des Sardons des Gaules, peuples de la côte du Rouſſillon, du nombre des Volces Tectoſages. Il ajoûte que ces Suardons des Gaules & de la Germanie ſont les mêmes que les *Farodini* de Ptolomée : & il aſſure fort ſerieuſement que la reſſemblance des noms ne permet pas de douter que ces *Farodini* & les François ne ſoient le même peuple. Tel eſt le ſyſteme d'Audigier touchant l'origine Gauloiſe des François. *de mor. German.*

Cet Auteur va encore plus loin. Non content de donner une origine Gauloiſe à ce dernier peu-

ple, il prétend auſſi que les Vandales, les Goths, les Bourguignons, les Anglois, les Herules, les Huns, les Silinges, les Gepides, les Alains, les Quades, les Warnes, les Ruſſiens, les Turingeois, les Lombards, les Turcs, les Tartares, les Perſes, les Normans, & pluſieurs autres nations en ont une ſemblable. Il dit que tous les peuples qu'on vient de nommer, avec les Suardons ou Farodins, étoient autant de peuples Gaulois qui paſſerent le Rhin ſous la conduite de Sigoveſe, & compoſerent ſa colonie. Il y auroit bien des choſes à dire ſur ce ſyſtême ; mais comme les preuves qu'Audigier nous en donne, ainſi que de la plûpart de ſes autres opinions ſingulieres, ou ſont uniquement tirées de ſon imagination, ou ne diſent rien : nous croions que ce ſeroit perdre ſon temps que de l'emploier à les refuter.

J'aurois pû m'étendre encore davantage dans cette Dissertation, & répondre pied à pied à toutes les autres raisons, telles qu'elles soient, que Trivorius & le Pere Lacarry ont avancées pour prouver leur opinion: mais, comme je l'ai déja dit, le Pere Tournemine les aiant habilement ramassées, les aiant mises dans tout leur jour, & leur aiant donné toute la force & la grace dont elles sont susceptibles; je crois qu'aiant refuté l'un après l'autre & le principe & les preuves de ce sçavant Jesuite, j'ai pleinement satisfait au dessein que je me suis proposé. Ce dessein a été seulement de faire voir qu'on n'a aucune preuve que les François soient descendus des anciens Gaulois établis dans la Germanie, & que toutes les conjectures qu'on en donne ne font rien moins qu'un *raisonnement convaincant*, n'étant fondées sur aucun

argument ſolide. Du reſte nous ſommes obligez d'avouer que nous ſouhaiterions qu'une opinion ſi glorieuſe à la nation ſe trouvât veritable, & que cette Diſſertation donnât lieu à de plus amples & à de plus heureuſes recherches pour la rendre croyable. Nous oſons les attendre, ſoit du Pere Tournemine même, ſoit de quelqu'autre perſonne également verſée dans les antiquitez de notre Hiſtoire.

Fautes à corriger.

PAGE 8. ligne 24. d'en donner, *liſez*, à en donner.

Pag. 16. lig. 23. de croire, *effacez ces mots.*

Pag. 31. ligne derniere, leur oncle, *liſez*, l'oncle de ces deux Generaux.

Pag. 34. lig. 21. Λυγδαινήσιοι, liſez, Λυγδουνήσιοι.

—— lig. 23. καλῆμεν, liſez, καλοῦμεν.

Pag. 37. lig. 13. ou, *liſez*, &.

Pag. 60. lig. 12. amenez, *liſez*, emmenez.



APPROBATION.

J'Ay lû par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux un Manuſcript qui a pour titre : *Diſſertation ſur l'Origine des François.* A Paris le 6. Aouſt 1722.

BLANCHARD.

PERMISSION.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Nôtre bien amé JACQUES VINCENT, Imprimeur Libraire à Paris, Nous ayant fait ſupplier de lui accorder nos Lettres de permiſſion pour l'impreſſion d'un Livre qui a pour titre, *Diſſertation ſur l'origine des François*, qu'il ſouhaiteroit imprimer ou faire imprimer, & donner au Public ; Nous avons permis & permettons par ces Préſentes audit Vincent, de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere, en un ou pluſieurs volumes.

conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de trois années consecutives, à compter du jour de la date desdites Présentes: Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance: A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, és mains de notre très-cher & féal Chevàlier Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville, le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin

dudit Livre, foy soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le quatriéme jour du mois de Septembre, l'AN de grace mil sept cens vingt-deux, & de notre Regne le huitiéme. *Par le Roy en son Conseil,*

DE SAINT-HILAIRE.

Registré sur le Registre V. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 207. N°. 230. *conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du* 13. *Août* 1703. *A Paris le* 28. *Septembre* 1722.

Signé, BALLARD, *Syndic.*